



Rapport annuel sur la gestion de la *Loi sur l'accès à l'information,* 2021 à 2022

Emploi et Développement
social Canada

2022

Rapport annuel sur la gestion de la *Loi sur l'accès à l'information*, 2021 à 2022

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2022

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de cat. : Em1-5/2F-PDF

ISSN : 2564-23

Table des matières

- Sommaire exécutif
 - Aperçu des résultats
- 1. Introduction
 - Présentation du rapport
 - À propos d'EDSC
 - Au sujet de la *Loi sur l'accès à l'information*
- 2. Structure organisationnelle
 - Secrétaire ministériel et chef de la protection des renseignements personnels
 - Division des Opérations de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
 - Entente de services avec l'Organisation canadienne d'élaboration des normes d'accessibilité
 - Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités
- 3. Délégations
- 4. Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives
 - Activités et initiatives relatives à l'accès à l'information
- 5. Rapports sur le rendement
 - Demandes et consultations : volume total
 - Total des demandes reçues et achevées
 - Demandes selon le nombre de jours civils nécessaires pour le traitement
 - Délais
 - Surveillance des délais
 - Pages traitées et divulguées
 - Source des demandes présentées au titre de la *Loi sur l'accès à l'information*
This title is not on the English page
 - Exceptions et exclusions
 - Demandes de consultation reçues d'autres institutions fédérales et d'autres organismes
 - Rapport sur les frais imposés au titre de l'accès à l'information, conformément à la *Loi sur les frais de service*
- 6. Plaintes, enquêtes et recours judiciaires

- 7. Activités de formation et de sensibilisation
 - Formation sur l'accès à l'information
- Annexe A : Ordonnances de délégation
 - *Loi sur l'accès à l'information* et *Règlement sur l'accès à l'information* :
Délégation de pouvoirs, ministère de l'Emploi et du Développement social
- Annexe B : Rapports statistiques
 - Statistical report on the *Access to Information Act*

Sommaire exécutif

Emploi et Développement social Canada (EDSC), qui comprend le Programme du travail et Service Canada, travaille à bâtir un Canada plus fort et plus inclusif pour aider les Canadiens à mener une vie productive et gratifiante et pour améliorer leur qualité de vie. Le Ministère offre bon nombre des programmes et des services les plus importants et les plus connus du gouvernement fédéral dans le cadre de son vaste mandat.

Comme il s'agit d'une institution fédérale, EDSC est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et le Ministère soumet le présent rapport conformément aux exigences de cette dernière. Le présent rapport décrit le rendement d'EDSC en matière d'accès à l'information et témoigne de notre engagement envers l'ouverture et la transparence qui constituent les principes fondamentaux sur lesquels reposent nos activités gouvernementales qui sont à la fois modernes, ouvertes et éthiques.

Aperçu des résultats

Les résultats de cette année montrent qu'EDSC a retrouvé ses niveaux élevés de rendement antérieurs, ses taux de conformité s'approchant de ceux qu'il atteignait avant la pandémie. Au cours de la période visée par le rapport de 2021 à 2022, qui a aussi été touchée par la pandémie de COVID-19, le Ministère a continué d'établir un environnement de travail hybride, où le travail et les milieux de travail reposent principalement sur le mode numérique. Malgré les importants changements requis, EDSC a obtenu de très bons résultats en matière de réponse aux demandes d'accès à l'information relatifs à nos programmes présentées par les Canadiens.

Voici un aperçu général des principaux résultats du Ministère en matière d'accès à l'information pendant la période visée par le rapport :

- Les demandes reçues (1 163) ont connu une légère baisse (-1 %) par rapport à l'année précédente;
- La proportion de demandes achevées dans les délais prescrits par la loi a augmenté considérablement par rapport à l'année précédente, passant de 63 % à 84 %;
- Le nombre de pages traitées a augmenté d'un peu plus de 1 % pour atteindre 93 092;
- Le nombre de demandes non réglées de l'année précédente a diminué de 411 à 358 et, pour la deuxième année consécutive, le nombre de demandes fermées a été supérieur au nombre de demandes reçues;

- Toutes les exigences obligatoires de divulgation proactive ont été respectées;
- 19 enquêtes du Commissariat à l'information du Canada (CIC) ont été jugées fondées, soit à peine 1,6 % de toutes les demandes actives reçues au cours de l'année;
- 33 453 employés d'EDSC ont suivi le cours Gérance de l'information et comportements en milieu de travail (GICMT);
- 25 370 employés ont suivi la formation en ligne Accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP) : C'est l'affaire de tous.

Les résultats détaillés qui suivent illustrent l'engagement continu du Ministère à l'égard d'un gouvernement ouvert et transparent. Les mesures prises pour appuyer ces principes contribuent à bâtir le gouvernement bon, moderne et efficace que les Canadiens attendent et méritent.

1. Introduction

Présentation du rapport

EDSC a le plaisir de présenter au Parlement son rapport annuel pour l'exercice 2021 à 2022. L'article 94 de la *Loi sur l'accès à l'information* oblige le responsable d'une institution fédérale à déposer au Parlement un rapport annuel sur l'application de cette loi. Conformément à la *Loi sur les frais de service*, l'autorité compétente doit déposer chaque année devant le Parlement un rapport des frais perçus par l'institution. Les renseignements concernant les frais perçus en application de la *Loi sur l'accès à l'information* et conformément aux exigences de l'article 20 de la *Loi sur les frais de service* figurent à la section 5 du présent rapport.

À propos d'EDSC

EDSC, qui comprend le Programme du travail et Service Canada, offre de nombreux programmes et services du gouvernement fédéral. En raison de la vaste portée de son mandat, il s'agit d'un des ministères les plus importants et les plus décentralisés du Gouvernement du Canada. EDSC interagit chaque jour avec des milliers de Canadiens en leur fournissant des services et des programmes qui jouent un rôle important dans leur vie. Les Canadiens s'attendent à recevoir des services de grande qualité, faciles d'accès et sécurisés qui répondent à leurs besoins, que ce soit par Internet, par l'entremise de centres d'appels ou en personne.

Les Canadiens ont recours aux programmes et aux services d'EDSC tout au long de leur vie. Par exemple, le Ministère vient en aide aux parents qui élèvent de jeunes enfants, aide les étudiants à financer leurs études postsecondaires, fournit un soutien financier aux Canadiens sans emploi et verse un revenu de pension aux aînés. EDSC offre de nombreux programmes phares du gouvernement du Canada, comme le Programme canadien d'aide financière aux étudiants, l'assurance-emploi, la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada. Au cours de l'exercice 2021 à 2022, le Ministère a versé 100 milliards de dollars en prestations directement à des particuliers et à des organismes, ce qui représente près de 5 % du produit intérieur brut du Canada.

De plus, au cours de la période du présent rapport, EDSC a été à l'avant-scène des efforts déployés par le Canada pour atténuer les répercussions sociales et économiques de la pandémie de COVID-19. Il a notamment versé la Prestation canadienne d'urgence et offert un soutien ciblé entre autres aux étudiants et aux aînés.

Le Programme du travail contribue au bien-être socioéconomique en favorisant la création d'environnements de travail sécuritaires, sains, équitables et inclusifs, ainsi que le maintien de relations de collaboration au travail dans les milieux de travail de compétence fédérale. Le Programme du travail fournit également des services de médiation en matière de relations de travail, veille au respect des conditions de travail minimales, fait la promotion du travail décent et favorise le respect des normes internationales du travail. Comme ce fut le cas ailleurs dans le Ministère, le Programme du travail a réagi à la pandémie avec souplesse et flexibilité.

L'organe de prestation de services du Ministère, Service Canada, constitue pour les Canadiens un point d'accès unique aux programmes et aux prestations d'EDSC, ainsi qu'à d'autres programmes et services du gouvernement du Canada.

Au sujet de la Loi sur l'accès à l'information

La *Loi sur l'accès à l'information* confère aux citoyens canadiens, aux résidents permanents et à toute personne ou société présente au Canada un droit d'accès aux dossiers des institutions publiques qui sont assujetties à la Loi. Ce droit fait l'objet d'exceptions et d'exclusions précises et limitées, et est conforme au principe selon lequel les renseignements gouvernementaux devraient être accessibles au public. En 2019, le gouvernement du Canada a proposé de nouvelles exigences législatives en application de la Loi visant notamment à obliger les ministères à publier de façon proactive les renseignements fréquemment demandés afin d'accroître la transparence et l'ouverture.

EDSC demeure déterminé à s'acquitter de ses obligations législatives.

2. Structure organisationnelle

Secrétaire ministériel et chef de la protection des renseignements personnels

La direction générale du Secrétariat ministériel d'EDSC est responsable des activités du Ministère relatives à l'AIPRP, de la publication et de la gestion de la politique de gestion de la protection des renseignements personnels, de la prestation de conseils et de directives en la matière et des activités liées à la protection des renseignements personnels dans la région de la capitale nationale. Ces fonctions sont exécutées par la Division des Opérations de l'AIPRP et par la Division de la gestion de la protection des renseignements personnels d'EDSC.

La direction générale est dirigée par le secrétaire ministériel, qui est le chef désigné de la protection des renseignements personnels d'EDSC, l'autorité fonctionnelle du Ministère pour toutes les questions de protection des renseignements personnels et de mise en œuvre du cadre de gestion de la protection des renseignements personnels. Les responsabilités du chef de la protection des renseignements personnels comprennent la prestation de conseils et de recommandations stratégiques en matière de protection des renseignements personnels, le

maintien du programme de gestion de la protection des renseignements personnels d'EDSC et la surveillance de la conformité aux obligations législatives, aux politiques et aux normes applicables en matière de protection des renseignements personnels. En plus du présent rapport, la direction générale du Secrétariat ministériel rend compte séparément de l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Division des Opérations de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

La Division des Opérations de l'AIPRP met en œuvre les exigences législatives du Ministère aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*. Elle dirige le traitement de toutes les demandes présentées à EDSC au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* et donne des avis à ce sujet, examine minutieusement des documents demandés en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et offre aux employés du Ministère des séances de formation et de sensibilisation sur l'application des lois. Le directeur des Opérations de l'AIPRP est le coordonnateur de l'AIPRP désigné d'EDSC. Environ 45 employés des Opérations de l'AIPRP ont été affectés au traitement des demandes en 2021 à 2022.

L'application quotidienne de la *Loi sur l'accès à l'information* tient d'une collaboration entre les Opérations de l'AIPRP et le réseau des agents de liaison des directions générales du Ministère, qui appuient cette activité en menant des recherches, en recueillant des documents et en formulant des recommandations. Les agents de liaison jouent le rôle d'intermédiaire entre les analystes de l'AIPRP et les spécialistes en la matière d'EDSC. Enfin, la Division continue de diriger la mise en œuvre des modifications de 2019 à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* au sein du Ministère.

En plus du traitement des demandes au titre de la *Loi sur l'accès à l'information*, les Opérations de l'AIPRP ont contribué à d'autres activités ministérielles. Par exemple, le personnel des Opérations de l'AIPRP examine souvent le matériel ministériel destiné à la divulgation proactive (par exemple, les contrats, la reclassification des postes et les frais de déplacement et d'accueil), les demandes informelles (par exemple audits et enquêtes administratives,) et les publications du gouvernement ouvert (par exemple ensembles de données) pour repérer les vulnérabilités, comme les renseignements personnels et les documents confidentiels du Cabinet. Bien que ces activités ne soient pas prises en compte dans les données statistiques du présent rapport, de telles activités constituent un élément de plus en plus important du renforcement de la transparence et de la responsabilisation.

Entente de services avec l'Organisation canadienne d'élaboration des normes d'accessibilité

EDSC a conclu un protocole d'entente pour fournir des services d'AIPRP à l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité, un établissement ministériel indépendant faisant partie du portefeuille du Ministère. L'organisme, qui a été mis sur pied en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, a pour mandat de contribuer à créer un Canada sans obstacle au plus tard le 1er janvier 2040.

Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités

EDSC a rapidement pris des mesures pour venir en aide aux Canadiens dès le début de la pandémie mondiale de COVID-19 pendant la transition des employés vers le travail à distance. Ce contexte difficile a donné lieu à un taux de conformité plus faible en matière d'AIPRP en 2020 à 2021 et à un arriéré appréciable des demandes d'AIPRP. Cet arriéré a été reporté à l'exercice en cours.

La pandémie a également incité le Ministère à passer, de façon toujours plus efficiente, à de nouveaux processus électroniques, y compris la poste électronique et l'utilisation des signatures numériques. De plus, des ressources additionnelles pour soutenir les activités d'AIPRP ont été affectées afin de réduire l'arriéré de demandes et de ramener le taux de conformité aux niveaux d'avant la pandémie.

3. Délégations

L'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information* autorise le responsable d'une institution à déléguer des pouvoirs, des attributions ou des fonctions qui lui sont conférés par ces lois à des employés de l'institution.

La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap est responsable de l'application de la Loi sur l'accès à l'information et de la loi habilitante du Ministère, soit la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*.

Les instruments de délégation acceptés figurent à l'annexe A.

4. Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives

Activités et initiatives relatives à l'accès à l'information

EDSC a poursuivi son initiative de modernisation de l'AIPRP en mettant en œuvre des solutions numériques dans le cadre de la transition vers un environnement de travail à distance essentiellement sans papier. L'initiative de modernisation est axée sur la normalisation des processus et des procédures à l'échelle du modèle décentralisé d'AIPRP du Ministère afin de traiter de façon plus efficiente les demandes d'accès à l'information. Il s'agit d'une priorité et d'un pilier important visant à assurer la conformité aux lois. Le Ministère traite maintenant la grande majorité des demandes par voie numérique.

5. Rapports sur le rendement

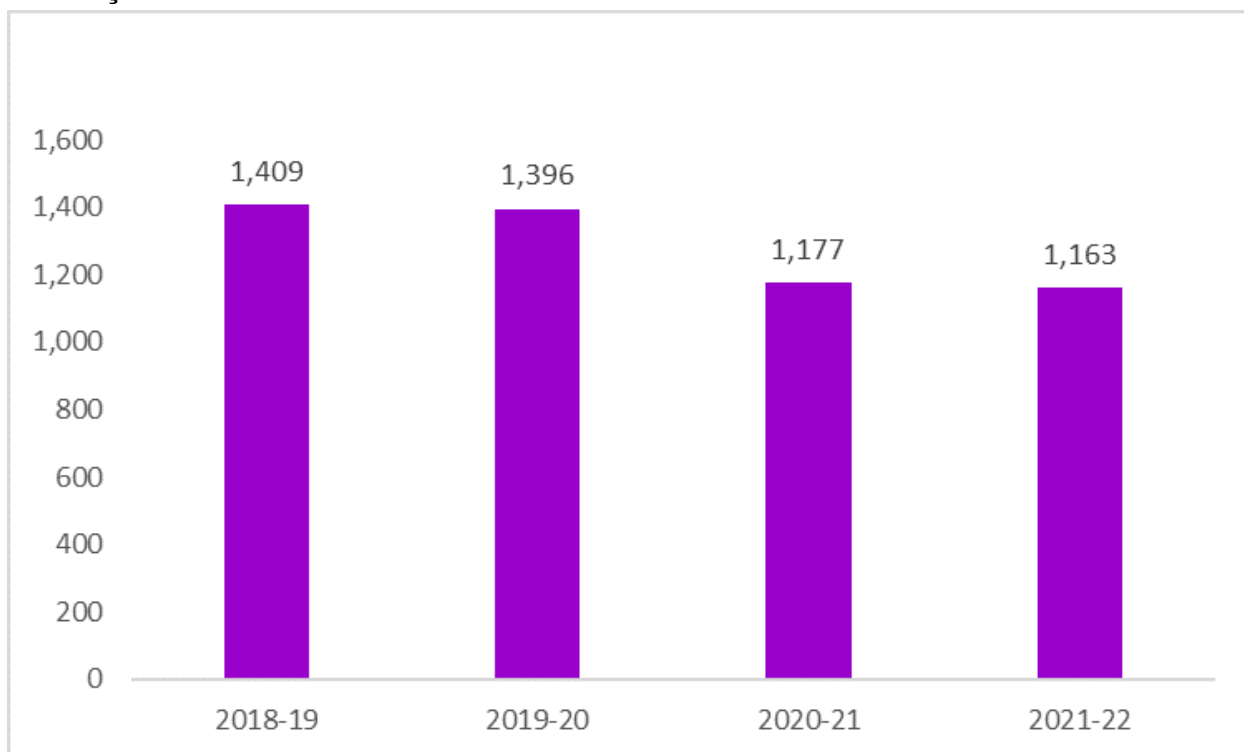
La section suivante fournit des statistiques et des analyses importantes sur les réalisations d'EDSC lors des 4 derniers exercices et sur la contribution du Ministère à la réalisation du programme gouvernemental en matière d'accès à l'information. Les figures 3 à 5 établissent une comparaison sur 4 ans afin de souligner les tendances en matière de rendement relatives à la *Loi sur l'accès à l'information*. Les rapports statistiques détaillés concernant la Loi figurent à l'annexe C.

Le nombre de demandes reçues au cours du présent exercice est demeuré stable dans l'ensemble par rapport à la première année de la pandémie de COVID-19. Les taux de conformité se sont toutefois nettement améliorés par rapport à l'année précédente pour revenir à un niveau semblable à celui atteint avant la pandémie.

Demandes et consultations : volume total

Au cours de l'exercice 2021 à 2022, EDSC a observé une légère diminution (1 %) des demandes d'accès à l'information, dont le nombre est passé de 1 177 en 2020 à 2021 à 1 163.

Figure 1 : Demandes présentées au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* – Volume total reçu

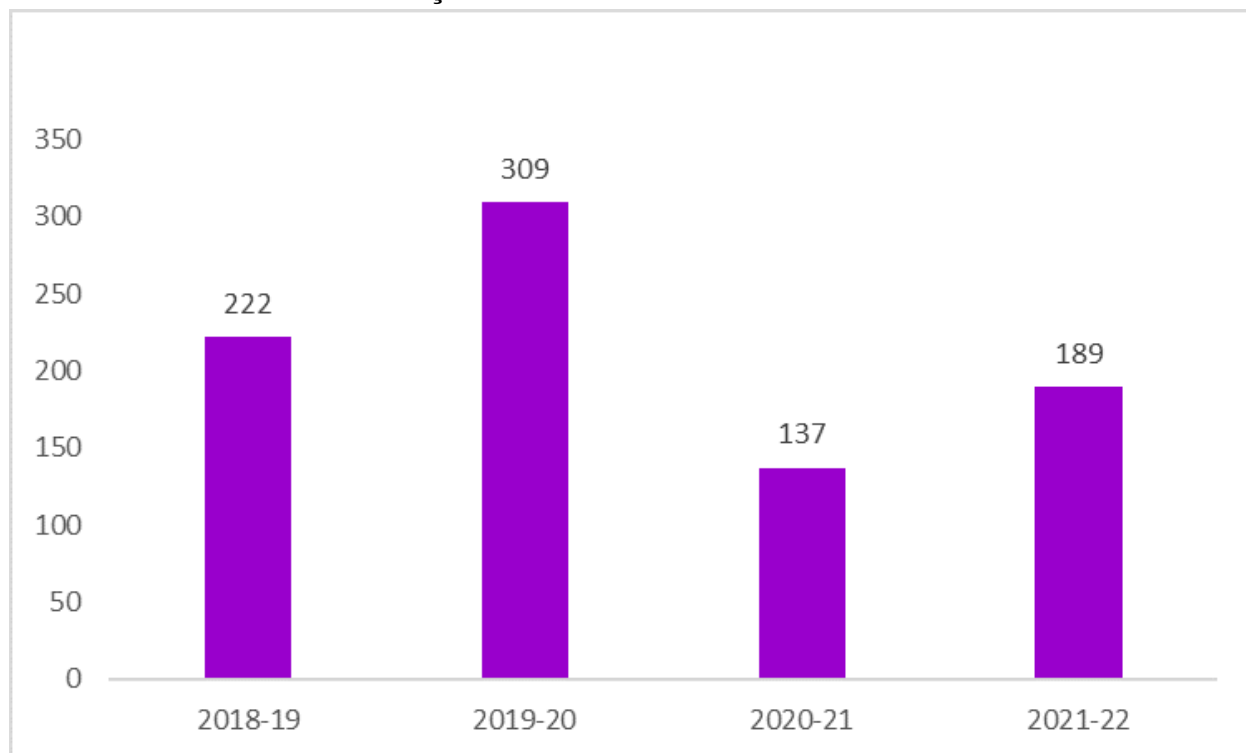


Version texte de la figure 1

Année	Demandes
2018 à 2019	1 409
2019 à 2020	1 396
2020 à 2021	1 177
2021 à 2022	1 163

En 2021 à 2022, les demandes de consultation en matière d'accès à l'information ont légèrement augmenté, et sont donc revenues à des niveaux similaires aux années précédant la pandémie.

Figure 2 : Demandes de consultation présentées au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* – Volume total reçu



Version texte de la figure 2

Année	Demandes
2018 à 2019	222
2019 à 2020	309
2020 à 2021	137
2021 à 2022	189

Tableau 1 : Résumé des demandes présentées au titre de la *Loi sur l'accès à l'information*

Activity	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022
Demandes officielles reçues au titre de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	1 409	1 396	1 177	1 163
Demandes achevées durant la période du rapport Note de bas de page 1	1 509	1 302	1 234	1 176
Nombre de pages traitées	118 818	133 982	92 080	93 092
Nombre de demandes achevées dans les délais prévus par la loi (incluant les prorogations)	1 305	1 094	772	990
Nombre de demandes achevées au-delà des délais prévus par la loi	204	208	462	186
Proportion des demandes auxquelles le Ministère a répondu dans les délais prescrits par la loi	87 %	84 %	63 %	84 %
Plaintes déposées auprès de la commissaire à l'information	35	52	19	36

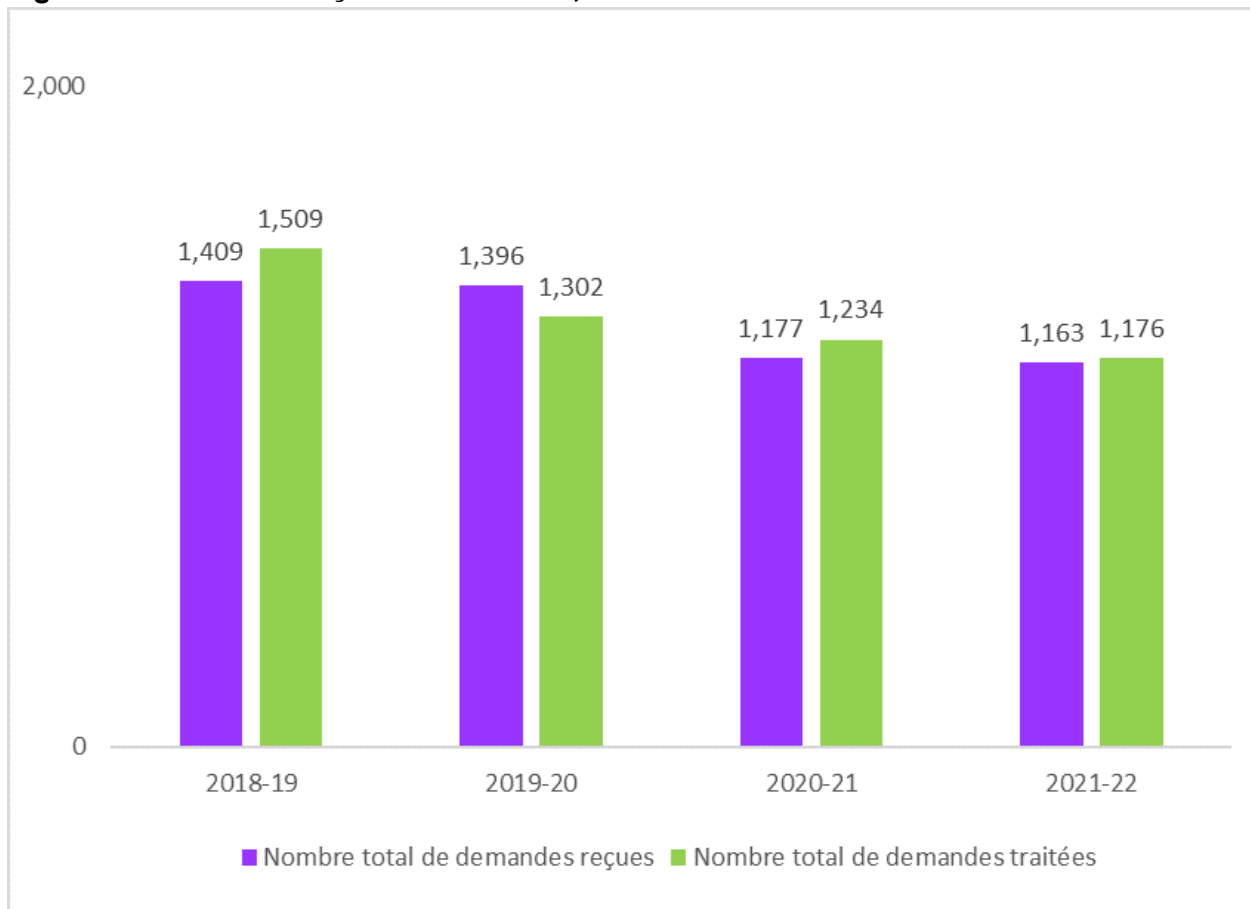
Total des demandes reçues et achevées

Au cours de l'exercice 2021 à 2022, EDSC a reçu 1 163 demandes au titre de la *Loi sur l'accès à l'information*, soit une diminution de 1 % par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel le Ministère avait reçu 1 177 demandes. Il s'agit d'une tendance qui se poursuit depuis les dernières années. C'est-à-dire, EDSC a observé une diminution du nombre de demandes reçues, bien que la diminution de cette année soit nettement inférieure à celle des années précédentes. Cette diminution peut s'expliquer en partie par un processus opérationnel qui, avec le consentement du client, convertit les demandes présentées par erreur au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* en demandes plus précises au titre de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Bien que le nombre de demandes qui ont été fermées durant la période du rapport ait diminué comparativement à l'exercice précédent, il est supérieur au nombre de demandes reçues. Cela s'explique par le fait que les demandes reportées de l'exercice 2020 à 2021 ont été achevées au cours de la période du rapport de 2021 à 2022.

Le nombre de plaintes déposées auprès de la commissaire à l'information, qui avait diminué pendant la première année de la pandémie, est revenu cette année à un niveau d'avant la COVID-19. Le nombre de plaintes déposées contre le Ministère, en proportion des demandes présentées et achevées, demeure relativement faible.

Figure 3 : Demandes reçues et achevées, *Loi sur l'accès à l'information*



Version texte de la figure 3

Année	Demandes totales reçues	Total Requests Completed
2018 à 2019	1 409	1 509
2019 à 2020	1 396	1 302
2020 à 2021	1 177	1 234
2021 à 2022	1 163	1 176

Demandes selon le nombre de jours civils nécessaires pour le traitement

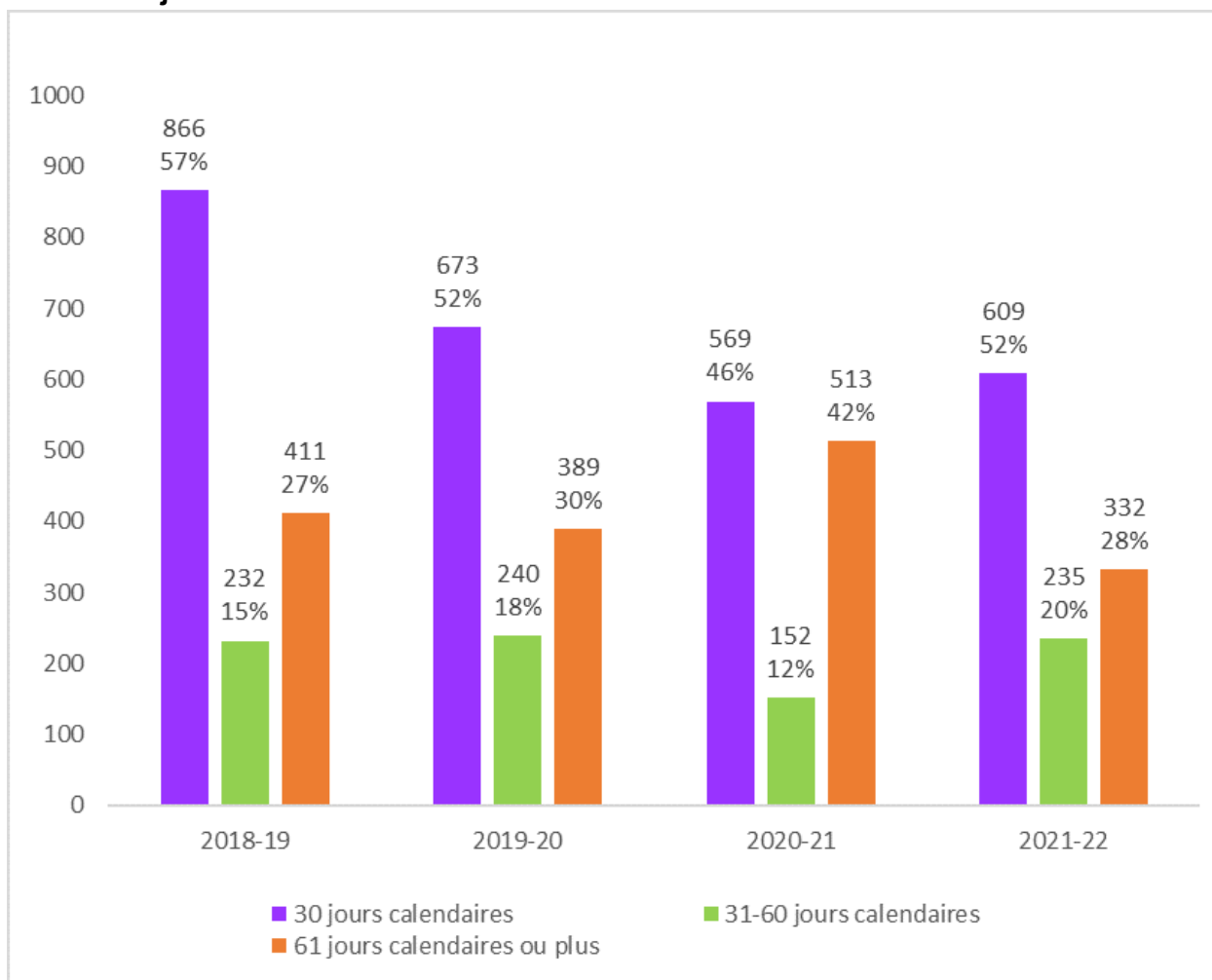
This section is not presented the same way as the English page

EDSC a traité 52 % (609) de toutes les demandes reçues (1 163) au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* dans les 30 jours suivant leur réception, ce qui représente une hausse par rapport

à l'année précédente, où EDSC avait traité 46 % des demandes dans les 30 jours suivant leur réception. L'augmentation est directement attribuable aux facteurs qui suivent :

- à la réduction progressive des effets de la pandémie de COVID-19 sur les activités;
- à l'amélioration des gains d'efficacité découlant des efforts de modernisation relatifs à l'AIPRP;
- aux niveaux accrus de ressources, y compris les ressources humaines, consacrées à l'administration de l'accès à l'information par le Ministère.

Figure 4 : Demandes présentées au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* selon le nombre de jours civils de traitement



Version texte de la figure 4

Année	30 jours calendaires	31-60 jours calendaires	61 jours calendaires ou plus
2018 à 2019	866	232	411

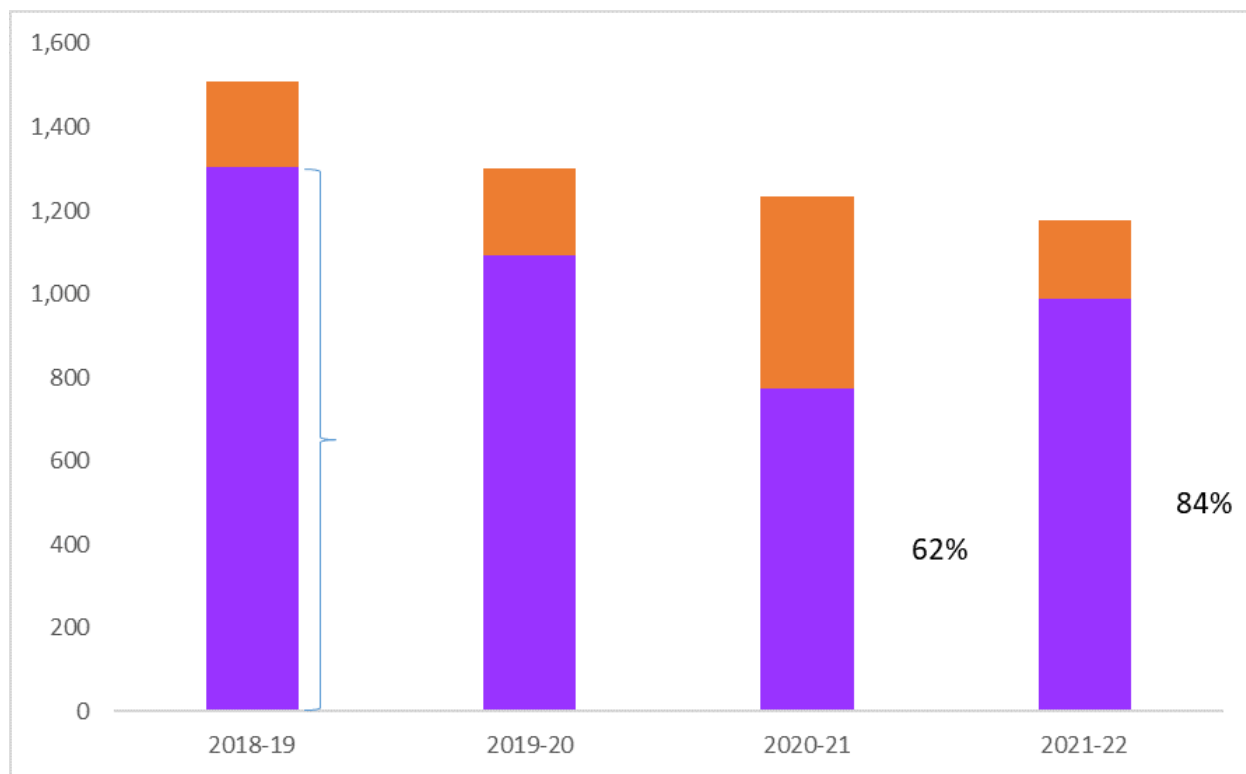
2019 à 2020	673	240	389
2020 à 2021	569	152	513
2021 à 2022	609	235	332

Délais

Le Ministère a respecté les délais prescrits par la loi pour 990 demandes, soit un taux de conformité de 84 %. Cela représente une hausse importante par rapport à l'an dernier et un retour aux taux de conformité précédant la pandémie. Ainsi, le Ministère a non seulement été en mesure de traiter, en temps opportun, les demandes reçues au cours de l'année pour la première fois depuis le début de la pandémie, mais aussi de commencer à réduire le nombre de demandes non réglées de la période du rapport précédent (l'arriéré) de 411 en 2020 à 2021 à 358 en 2021 à 2022.

EDSC n'a pas été en mesure de respecter les délais prévus par la loi à l'égard de 186 demandes pendant l'exercice; cela représente une importante baisse par rapport à l'année précédente. Les institutions peuvent demander une prorogation du délai initial de 30 jours prévu par la loi quand il est impossible de le respecter en raison du volume de pages à traiter, quand les consultations nécessaires pour donner suite à la demande rendraient pratiquement impossible le respect du délai initial de 30 jours, ou quand un avis a été donné à un tiers. Au cours de l'exercice 2021 à 2022, EDSC a demandé 371 prorogations. Les demandeurs ont été avisés des retards.

Figure 5 : Nombre de demandes traitées dans les délais prévus par la loi et au-delà de ceux-ci, *Loi sur l'accès à l'information*



Version texte de la figure 5

Année	Total des demandes traitées	Au delà des délais prévus	Demandes traitées dans les délais prévus
2018 à 2019	1 509	204	1 305
2019 à 2020	1 302	208	1 094
2020 à 2021	1 234	462	772
2021 à 2022	1 176	186	990

Surveillance des délais

Sauf dans certaines circonstances où une prorogation est possible, la Loi sur l'accès à l'information prévoit un délai de 30 jours civils (environ 20 jours ouvrables) pour répondre aux demandes. Compte tenu des délais prescrits par la loi et de l'engagement d'EDSC à respecter la lettre et l'esprit de la *Loi sur l'accès à l'information*, le Ministère continue de suivre le processus établi et d'exercer les responsabilités définies, comme l'indique le Tableau 2.

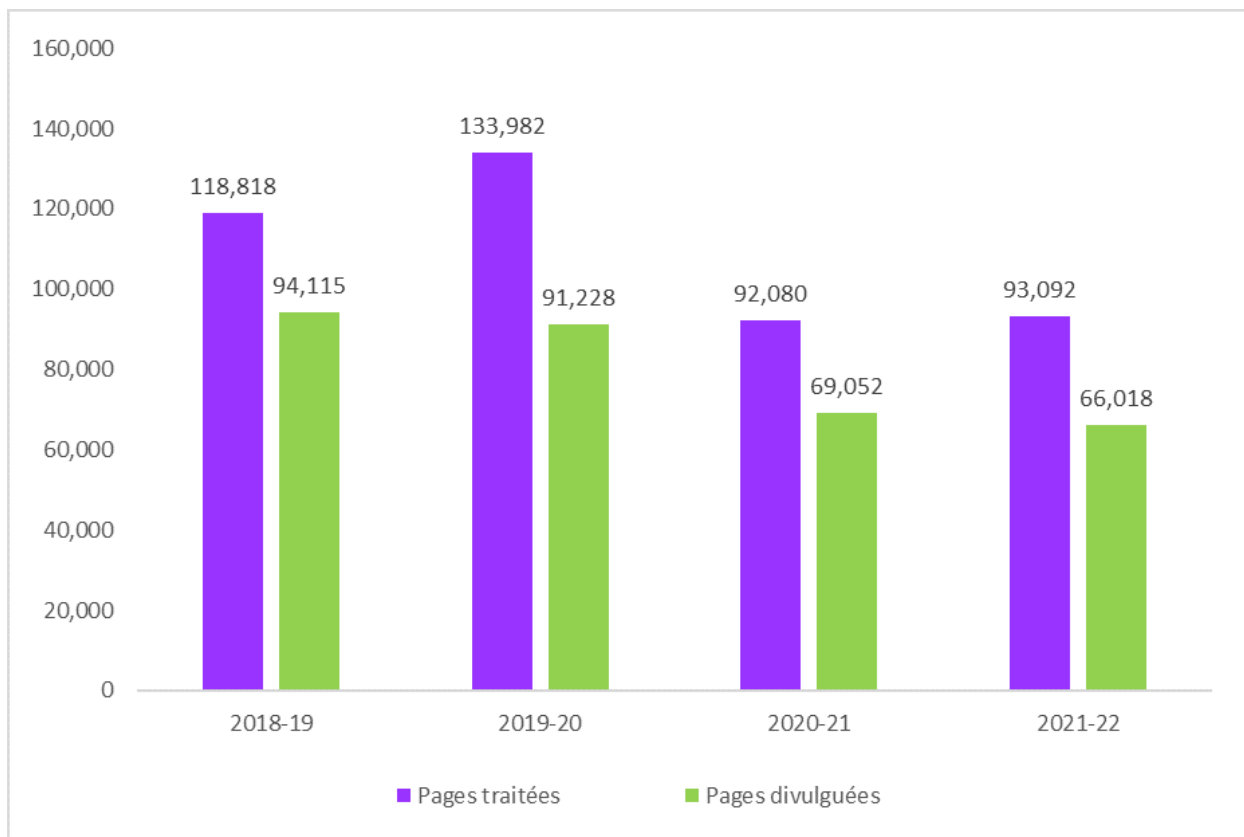
Tableau 2 : Surveillance des délais à EDSC : Stratégies fondées sur les objectifs afin de respecter le processus et les engagements d'EDSC	
Rôles et responsabilités	Description
Récupération des documents pertinents et formulation de recommandations	Lorsqu'une demande est reçue, elle est attribuée aux directions générales ou aux régions visées, les bureaux de première responsabilité. Les bureaux de première responsabilité disposent ensuite de huit jours ouvrables pour récupérer les documents pertinents et les remettre, y compris toutes les recommandations, aux Opérations de l'AIPRP.
Examen détaillé des documents pertinents	Les Opérations de l'AIPRP disposent de huit jours ouvrables pour procéder à un examen minutieux des documents demandés et invoquer toutes les dispositions d'exception ou d'exclusion applicables.
Préavis de communication	Les intervenants clés reçoivent un avis indiquant que les documents à communiquer ont été publiés par voie électronique sur un site Web interne sécurisé au moins quatre jours ouvrables avant la date de communication prévue. Ce mécanisme permet à toutes les parties concernées de fournir des commentaires finaux avant sa communication.

À l'appui de la surveillance des délais, les Opérations de l'AIPRP transmettent au cabinet du ministre et à d'autres hauts représentants un rapport hebdomadaire. Ces rapports continuent d'aider les directions générales et les régions à surveiller leurs demandes d'accès à l'information.

Pages traitées et divulguées

Au cours de la période visée par le rapport, le Ministère a observé une augmentation de 1 % du nombre total de pages de documents traitées et une diminution de 4 % du nombre de pages divulguées pour les demandes présentées au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* (voir la figure 6).

Figure 6 : Nombre de pages traitées et nombre de pages divulguées, *Loi sur l'accès à l'information*



Version texte de la figure 6

Année	Pages traitées	Pages divulguées
2018 à 2019	118 818	94 115
2019 à 2020	133 982	91 228
2020 à 2021	92 080	69 052
2021 à 2022	93 092	66 018

Source des demandes présentées au titre de la *Loi sur l'accès à l'information*

Pendant l'exercice 2021 à 2022, les demandes présentées au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* l'ont été le plus souvent par des membres du public (439), suivis de près par le secteur commercial et le secteur privé (388), le nombre de demandes des médias (134) ayant considérablement diminué par rapport aux années précédentes.

Tableau 3 : Sources : Nombre de demandes et pourcentage total de demandes				
Source	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022

Médias	429 (30 %)	584 (42 %)	335 (29 %)	134 (12 %)
Milieu universitaire	26 (2 %)	28 (2 %)	46 (4 %)	23 (2 %)
Secteur commercial/secteur privé	332 (24 %)	315 (22 %)	264 (22 %)	388 (33 %)
Organismes	140 (10 %)	50 (4 %)	62 (5 %)	79 (7 %)
Public	350 (25 %)	374 (27 %)	321 (27 %)	439 (38 %)
Refus de s'identifier	132 (9 %)	45 (3 %)	149 (13 %)	100 (9 %)

Exceptions et exclusions

EDSC est l'un des plus importants détenteurs de renseignements personnels du gouvernement du Canada, ce qui a une incidence sur la fréquence à laquelle les exceptions et exclusions sont appliquées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Exceptions

La *Loi sur l'accès à l'information* autorise et, dans certains cas, requiert que certains renseignements relatifs aux processus décisionnels internes du gouvernement, à la sécurité nationale, à l'application de la loi ou à des secrets commerciaux soient exemptés et ne soient pas divulgués.

Le tableau suivant (tableau 4) décrit les exceptions les plus souvent invoquées au cours des quatre derniers exercices. En raison de la nature du mandat d'EDSC, les renseignements relevant du Ministère comprennent des renseignements personnels et la communication de ceux-ci doit être refusée en application des exceptions obligatoires prévues à l'article 19 (Renseignements personnels), à moins que certaines conditions soient respectées. L'article 21 (Avis) est une autre exception qui a été utilisée souvent au cours de l'exercice 2021 à 2022; il continue de représenter un pourcentage important du total.

Tableau 4 : Nombre de demandes et pourcentage du total des exceptions*				
Disposition	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022
Art. 19 – Renseignements personnels	306 (25 %)	249 (23 %)	180 (21 %)	182 (20 %)
Art. 16 – Enquêtes	160 (13 %)	127 (12 %)	89 (10 %)	124 (14 %)
Art. 20 – Renseignements de tiers	164 (13 %)	180 (17 %)	119 (14 %)	118 (13 %)
Art. 21 – Avis et recommandations	304 (25 %)	300 (28 %)	266 (31 %)	310 (34 %)

Art. 24 – Interdictions fondées sur d'autres lois	84 (7 %)	75 (7 %)	49 (6 %)	55 (6 %)
---	----------	----------	----------	----------

* Les chiffres ont été arrondis à des fins de lisibilité.

Exclusions

La *Loi sur l'accès à l'information* ne s'applique pas aux renseignements qui sont déjà publiés, tels que les documents publiés par le gouvernement (article 68) et les documents confidentiels du Conseil privé de la Reine pour le Canada (article 69), qui doivent faire l'objet d'une consultation avec le ministère de la Justice. Au cours de l'exercice 2021 à 2022, EDSC a exclu des documents en application de l'article 69 pour 142 demandes.

Demandes de consultation reçues d'autres institutions fédérales et d'autres organismes

De 2021 à 2022, EDSC a reçu 189 demandes (10 450 pages) de consultation externe qui provenaient d'autres institutions fédérales et organismes. Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'exercice précédent (137) et d'une hausse importante du nombre de pages examinées par rapport à l'exercice 2020 à 2021 (7 230). De façon générale, les chiffres de l'exercice en cours marquent un retour aux niveaux d'avant la pandémie. Ils illustrent les répercussions importantes de la pandémie sur les activités en matière d'AIPRP en 2020 à 2021, l'année en cours étant celle du retour à des résultats plus « habituels ».

Le Ministère a pu clore 191 demandes de consultation, dont 90 ont été achevées dans un délai de 30 jours. La grande majorité des demandes achevées (132 ou 69 %) ont donné lieu à une recommandation de divulgation complète et 45 (24 %) à une recommandation de divulgation partielle.

Tableau 5 : Demandes de consultation reçues au titre de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> d'autres institutions fédérales et d'autres organismes				
Types de consultation	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022
Demandes de consultations reçues au titre de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	222	309	137	189
Pages revues en application de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	15 564	10 823	7 230	10 450
Demandes de consultation au titre de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> qui ont été fermées	223	291	155	191

Demandes de consultation au titre de <i>Loi sur l'accès à l'information</i> qui ont été fermées dans les 30 jours	141	170	24	90
---	-----	-----	----	----

Rapport sur les frais imposés au titre de l'accès à l'information, conformément à la *Loi sur les frais de service*

En 2017, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur les frais de service*, qui a remplacé la Loi sur les frais d'utilisation. Tous les ministères et organismes gouvernementaux qui imposent des frais de service sont assujettis à cette loi, y compris EDSC.

La *Loi sur les frais de service* exige que l'autorité compétente rende compte chaque année au Parlement des frais perçus par l'institution. Conformément à la politique du Conseil du Trésor, les frais imposés en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* doivent être déclarés dans le rapport annuel sur l'accès à l'information. Par conséquent, EDSC déclare ces frais dans le présent rapport global.

Renseignements généraux sur les frais

La figure 12 fournit des renseignements sur les frais de traitement des demandes déposées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Tableau 6 : Frais de traitement des demandes déposées en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	
Catégorie	Détails
Pouvoir d'établissement des frais	<i>Loi sur l'accès à l'information</i>
Montant des frais	5 \$
Norme de service	Réponse fournie dans les 30 jours suivant la réception de la demande; le délai de réponse peut être prolongé en vertu de l'article 9 de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> . L'avis de prolongation doit être envoyé dans les 30 jours suivant la réception de la demande.
Résultat du rendement	• Total des demandes reçues : 1 163 • Total de demandes achevées : 1 176 • Demandes traitées dans les 30 jours : 609 • Demandes achevées dans les délais prescrits pour les prolongations : 990 • Demandes traitées après la date limite : 186

	• Délai prescrit respecté dans 84 % des cas
Autres renseignements	Conformément à la Directive provisoire sur l'administration de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> , publiée le 5 mai 2016, et aux modifications apportées à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> qui sont entrées en vigueur le 21 juin 2019, EDSC renonce à tous les frais prescrits par la Loi et son règlement, autres que le droit de 5 \$ par demande établi à l'alinéa 7(1)a) du règlement.

Le tableau 7 est un résumé des renseignements financiers pour tous les frais liés à la *Loi sur l'accès à l'information* sous l'autorité du Ministère.

Tableau 7 : Renseignements financiers (en dollars)			
Revenus pour 2020 à 2021	Revenus pour 2021 à 2022	Coût total de fonctionnement du programme pour 2021 à 2022 Note de bas de page 4	Remises pour 2021 à 2022 Note de bas de page 5
4 660,00 \$	4 735,00 \$	3 173 174,00 \$	1 080,00 \$

6. Plaintes, enquêtes et recours judiciaires

En vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, une personne peut déposer une plainte relative à sa demande de document auprès du CIC.

Au cours de la période visée par le rapport, le CIC a avisé le Ministère de 44 plaintes, soit une augmentation par rapport aux données de l'exercice précédent. Comme pour une grande partie des données figurant dans le présent rapport, le nombre de plaintes signalées est revenu au niveau qui était habituellement observé dans les années précédant la pandémie. Le CIC a clos 36 plaintes et a conclu que 19 plaintes étaient fondées. Aucun recours judiciaire n'a été intenté au cours de la période visée par le présent rapport. Veuillez consulter le tableau 8 pour en savoir plus sur les plaintes.

Tableau 8 : Plaintes, enquêtes et recours judiciaires, 2021 à 2022	
Détail	<i>Loi sur l'accès à l'information</i>
Plaintes	
Total des plaintes reçues	44
• Accès refusé	16
• Prorogation de délai déraisonnable	2

• Retard de traitement	23
• Exceptions appliquées de façon inappropriée	2
• Collecte	1
• Utilisation et divulgation / Conservation et destruction	NA
Enquêtes	
Total des constatations reçues	36
• Fondées	19
• Non fondées	4
• Plaintes résolues pendant l'enquête	9
• Abandonnées	4
Recours judiciaires	
Nombre de recours judiciaires	0

Remarque : Le nombre total d'avis de plaintes reçus et le nombre total d'enquêtes ayant donné lieu à des constatations ne seront pas nécessairement les mêmes au cours d'un exercice donné. Les enquêtes pourraient porter sur des plaintes reçues par le Commissariat à la protection de la vie privée au cours d'un exercice antérieur à la période visée de 2021 à 2022.

7. Activités de formation et de sensibilisation

Formation sur l'accès à l'information

EDSC a mis en place un programme de formation complet et obligatoire pour accroître les connaissances sur la gérance de l'information et la faire connaître. Tous les employés doivent maintenir une certification valide de GICMT, qui porte sur l'accès à l'information, la gestion des renseignements, la protection et le traitement des renseignements personnels, la sécurité, et les valeurs et l'éthique. Le cours fait partie du programme de formation essentielle du Ministère et est offert en ligne. À la fin de l'exercice 2021 à 2022, 33 453 employés détenaient la certification GICMT, qui est valide pendant 2 ans. De plus, l'équipe de l'AIPRP était chargée d'offrir une formation ciblée à 8 agents de liaison de l'AIPRP des directions générales ainsi qu'au personnel des 3 cabinets ministériels du Ministère.

En plus de la certification GICMT, EDSC a fourni dans son catalogue de formation d'autres cours en ligne qui étaient pertinents à l'accès. Le cours « Accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP) : C'est l'affaire de tous » donne aux employés les

connaissances nécessaires pour protéger, utiliser et divulguer des renseignements personnels sur une base quotidienne et leur apprend à intégrer les principes d'ouverture et de transparence à leur travail quotidien. Au cours du dernier exercice, 25 370 employés ont suivi le cours.

Les nouveaux employés suivent le cours « Bien faire les choses et faire la bonne chose : mettre en action le Code de conduite ministériel », qui comporte une importante composante sur l'accès à l'information. Le cours aide les participants à comprendre l'application du comportement éthique en milieu de travail et à utiliser ces connaissances pour les guider dans leur travail quotidien et la prise de décisions, notamment dans leurs interactions avec les clients et les collègues. Le cours a été suivi par 24 861 employés au cours de l'exercice 2021 à 2022.

Annexe A : Ordonnances de délégation

Loi sur l'accès à l'information et Règlement sur l'accès à l'information : Délégation de pouvoirs, ministère de l'Emploi et du Développement social

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social, le ministre de l'Emploi et du Développement social délègue, par les présentes, aux personnes, cadres ou employés qui occupent les postes mentionnés en annexe au ministère de l'Emploi et du Développement social Canada, ou aux personnes, cadres ou employés occupant ces postes à titre intérimaire, les attributions du ministre ou du responsable de l'institution, comme il est indiqué en annexe.

Signée en date du 12 mars 2020 par l'honorable Carla Qualtrough, Ministre de l'Emploi et du Développement social.

Emploi et Développement social Canada

Tableau 9 : <i>Loi sur l'accès à l'information</i> : Délégation de pouvoirs		
Description	Article	Pouvoir délégué
Responsable de l'institution fédérale	4(2,1)	• Sous-ministre, Emploi et Développement social Canada (EDSC) • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal d'EDSC et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'accès à l'information et

		protection des renseignements personnels (AIPRP) • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Analyste de l'AIPRP, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Conseiller en droits du public, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Agent de programme de l'AIPRP, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Analyste subalterne, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Raisons du refus d'agir sur demande	6,1(1)	• Sous-ministre, Emploi et Développement social Canada (EDSC) • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

Avis – suspension	6,1(1,3)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP
Avis – fin de suspension	6,1(1,4)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP
Avis (avis écrit pour le refus d'agir sur une demande)	6,1(2)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

Avis où l'accès est demandé / Autorisation d'accès à l'enregistrement	7	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Transmission de la demande à une autre institution fédérale	8(1)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Prorogation du délai	9	• Sous-ministre, EDSC

		• Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Avis où l'accès est refusé	10	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP
Dispense ou remboursement de frais	11(2)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel

		• Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Langage d'accès	12(2)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Accès à un format alternatif	12(3)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

		• Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refuser la communication de renseignements obtenus à titre confidentiel	13	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refuser la communication des renseignements – affaires fédéro-provinciales	14	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

		• Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refuser la communication des renseignements – affaires internationales et défense	15	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refuser la communication des renseignements – enquêtes	16	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

		• Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refuser la communication des renseignements – <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i>	16,5	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refuser la communication des renseignements – sécurité des individus	17	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

		• Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refuser la communication des renseignements – intérêts économiques du Canada	18	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refuser la communication des renseignements – Intérêts économiques de la Société canadienne des postes, d'Exportation et développement Canada, de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de VIA Rail Canada Inc.	18,1	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

		• Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refuser la communication des renseignements – renseignements personnels	19	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refuser la communication des renseignements – renseignements de tiers	20	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

		• Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refuser la communication des renseignements – activités du gouvernement	21	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refuser la communication des renseignements – examens et vérifications	22	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

		• Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refuser la communication des renseignements – documents de travail se rapportant à la vérification et rapports préliminaires d'une vérification interne	22,1	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refuser la communication des renseignements – secret professionnel	23	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

		• Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Refuser la communication des renseignements – interdictions fondées sur d'autres lois	24	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Prélèvements	25	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

		• Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Publication	26	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Avis aux tiers	27(1)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

		• Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Avis aux tiers – prorogation de délai	27(4)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Avis aux tiers – avis de décision	28(1)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

		• Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Avis aux tiers – observations écrites	28(2)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Avis aux tiers – communication du document	28(4)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

		• Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Avis au commissaire à l'information de la participation d'un tiers	33	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Droit de présenter des observations	35(2)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

		• Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Communication accordée au plaignant	37(4)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP
Examen par la Cour fédérale - institution gouvernementale	41(2)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Examen par la Cour fédérale - institution gouvernementale -répondants	41(5)	• Sous-ministre, EDSC

		• Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Avis au tiers (recours devant la Cour fédérale)	43(1)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP
Service ou avis	43(2)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel

		• Directeur, Opérations à l'AIPRP
Avis à la personne qui a fait la demande (recours devant la Cour fédérale exercé par le tiers)	44(2)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP
Règles spéciales concernant les auditions	52(2)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP
Présentation d'arguments en l'absence d'une partie (Cour fédérale)	52(3)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP

Tableau 10 : Règlement sur l'accès à l'information – Délégations de pouvoirs

Description	Article	Pouvoir délégué
Transmission de la demande	6(1)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Frais liés à la recherche et à la préparation	7(2)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Frais liés à la production et aux programmes	7(3)	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel

		• Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Accès aux documents	8	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP
Restrictions applicables au support	8,1	• Sous-ministre, EDSC • Sous-ministre, Travail • Sous-ministre délégué principal et chef de l'exploitation pour Service Canada • Sous-ministre délégué, EDSC • Secrétariat ministériel • Directeur, Opérations à l'AIPRP • Gestionnaire, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP • Chef d'équipe, Unité de traitement des demandes, Opérations à l'AIPRP

Annexe B : Rapports statistiques

Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information

Nom de l'institution : Emploi et Développement Social Canada

Période visée par le rapport : Du 01-04-2021 au 31-03-2022

Statistical Report Form

Section 1 : Demandes présentées au titre de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes

Détails	Sous-total	Nombre de demandes
Reçues pendant la période de rapport		1 163
En suspens depuis les périodes de rapport précédentes		358
• En suspens depuis la période de rapport précédente	98	s.o.
• En suspens depuis plus d'une période de rapport	260	s.o.
Total		1 521
Traitées au cours de la période de rapport		1 176
Reportées à la prochaine période de rapport		345
• Reportées dans les délais prévus par la loi	262	s.o.
• Reportées passé les délais prévus par la loi	83	s.o.

1.2 Sources des demandes

Source	Nombre de demandes
Média	134
Milieu universitaire	23
Secteur commercial (privé)	388
Organisation	79
Public	439
Refus de s'identifier	100
Total	1 163

1.3 Modes de transmission des demandes

Mode	Nombre de demandes
En ligne	1 017
Courriel	45
Poste	95
En personne	1
Téléphone	1
Télécopieur	4
Total	1 163

Section 2 : Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

Détails	Nombre de demandes
Reçues pendant la période de rapport	378
En suspens depuis les périodes de rapport précédentes	465
• En suspens depuis la période de rapport précédente	460
• En suspens depuis plus d'une période de rapport	5
Total	843
Traitées au cours de la période de rapport	839
Reportées à la prochaine période de rapport	4

2.2 Mode de transmission des demandes informelles

Mode	Nombre de demandes
------	--------------------

En ligne	378
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	378

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
191	37	39	78	45	295	154	839

2.4 Pages communiquées en réponse à une demande informelle

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2.5 Pages recommuniquées en réponse à une demande informelle

Moins de 100 pages	De 100 à 500 pages	De 501 à 1 000 pages	De 1 001 à 5 000 pages	Plus de 5 000 pages
--------------------	--------------------	----------------------	------------------------	---------------------

recommuniqués		recommuniqués		recommuniqués		recommuniqués		recommuniqués	
Nom bre de dem ande s	Pages recomm uniquées	Nom bre de dem ande s	Pages recomm uniquées	Nom bre de dem ande s	Pages recomm uniquées	Nom bre de dem ande s	Pages recomm uniquées	Nom bre de dem ande s	Pages recomm uniquées
608	15 260	191	53 404	7	4 948	31	50 969	2	15 856

Section 3 : Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

Détails	Nombre de demandes
En suspens à la fin de la période de rapport précédente	0
Envoyées pendant la période visée par le rapport	0
Total	0
Approuvées par la commissaire à l'information pendant la période visée par le rapport	0
Refusées par la commissaire à l'information au cours de la période visée par le rapport	0
Retirées pendant la période de rapport	0
Reportées à la prochaine période de rapport	0

Section 4 : Demandes fermées pendant la période visée par le rapport

4.1 Disposition et délai de traitement

	Délai de traitement
--	---------------------

Disposition des demandes	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communication totale	33	106	50	21	1	5	4	220
Communication partielle	5	78	70	102	54	39	39	387
Exception totale	1	1	0	0	2	1	1	6
Exclusion totale	0	0	0	2	0	0	0	2
Aucun document n'existe	92	84	21	2	0	4	3	206
Demande transmise	9	1	0	1	0	0	0	11
Demande abandonnée	289	17	3	7	1	11	14	342
Ni confirmée ni infirmée	0	2	0	0	0	0	0	2
Refus d'agir avec l'approbation de la commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	429	289	144	135	58	60	61	1 176

4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes
13(1)(a)	3
13(1)(b)	0
13(1)(c)	19
13(1)(d)	0
13(1)(e)	0

14	55
14(a)	3
14(b)	0
15(1)	12
15(1) - A.I.*	4
15(1) - Déf.*	0
15(1) - A.S.*	0
16(1)(a)(i)	3
16(1)(a)(ii)	0
16(1)(a)(iii)	0
16(1)(b)	5
16(1)(c)	19
16(1)(d)	0
16(2)	82
16(2)(a)	0
16(2)(b)	1
16(2)(c)	13
16(3)	0
16.1(1)(a)	0
16.1(1)(b)	0
16.1(1)(c)	1
16.1(1)(d)	0
16.2(1)	0

16.3	0
16.4(1)(a)	0
16.4(1)(b)	0
16.5	0
16.6	0
17	0
18(a)	0
18(b)	1
18(c)	0
18(d)	1
18.1(1)(a)	0
18.1(1)(b)	0
18.1(1)(c)	0
18.1(1)(d)	0
19(1)	182
20(1)(a)	1
20(1)(b)	74
20(1)(b.1)	0
20(1)(c)	36
20(1)(d)	3
20.1	4
20.2	0
20.4	0

21(1)(a)	154
21(1)(b)	140
21(1)(c)	15
21(1)(d)	1
22	0
22.1(1)	0
23	21
23.1	0
24(1)	55
26	3

- * I.A.I. : Affaires internationales
- A.S. : Activités subversives
- Déf. : Défense du Canada

4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes
68(a)	2
68(b)	0
68(c)	0
68.1	0
68.2(a)	0
68.2(b)	0
69(1)	0
69(1)(a)	3

69(1)(b)	0
69(1)(c)	0
69(1)(d)	4
69(1)(e)	4
69(1)(f)	4
69(1)(g) re (a)	50
69(1)(g) re (b)	0
69(1)(g) re (c)	24
69(1)(g) re (d)	9
69(1)(g) re (e)	16
69(1)(g) re (f)	28
69.1(1)	0

4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autre
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
12	595	0	0	0	0

4.5 Complexité

4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
93 092	66 018	959

4.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et électronique par disposition des demandes

Dispositi on	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombr e de deman des	Pag es traité es	Nombr e de deman des	Pag es traité es	Nombr e de deman des	Pag es traité es	Nombr e de deman des	Pag es traité es	Nombr e de deman des	Pag es traité es
Communi cation totale	205	2 43 8	13	2 85 6	1	615	1	4 04 8	0	0
Communi cation partielle	271	7 83 8	85	19 0 00	21	13 7 04	8	15 4 70	2	18 6 89
Exception totale	6	181	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	2	38	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonn ée	328	123	7	2 13 5	5	3 41 0	2	2 54 7	0	0
Ni confirmée ni infirmée	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbati on de la commissa ire à l'informati on	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	814	10 6 18	105	23 9 91	27	17 7 29	11	22 0 65	2	18 6 89

4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		De 60 à 120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées Nombre de minutes communiquées Nombre de demandes

0

0

0

4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		De 60 à 120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.7 Autres cas complexes

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	43	0	0	43

Communication partielle	220	85	0	305
Exception totale	2	0	0	2
Exclusion totale	0	2	0	2
Demande abandonnée	7	0	0	7
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	272	87	0	359

4.6 Demandes fermées

4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	990
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	84.18367347

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement/charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
186	92	27	4	63

4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prorogation a été prise	Total
--	---	--	-------

De 1 à 15 jours	23	13	36
De 16 à 30 jours	8	5	13
De 31 à 60 jours	8	8	16
De 61 à 120 jours	7	16	23
De 121 à 180 jours	7	9	16
De 181 à 365 jours	22	10	32
Plus de 365 jours	28	22	50
Total	103	83	186

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 5 : Prorogations

5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)(a) Entrave au fonctionnement ou charge de travail	9(1)(b) Consultation		9(1)(c) Avis à un tiers
		Article 69	Autre	
Communication totale	25	0	26	5
Communication partielle	85	28	136	22
Exception totale	1	0	3	0

Exclusion totale	0	1	1	0
Demande abandonnée	14	3	7	7
Aucun document n'existe	3	0	2	2
Refus d'agir avec l'approbation de la commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	128	32	175	36

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)(a) Entrave au fonctionnement/charge de travail	9(1)(b) Consultation		9(1)(c) Avis à un tiers
		Article 69	Autre	
30 jours ou moins	68	0	28	2
De 31 à 60 jours	34	0	15	28
De 61 à 120 jours	20	22	94	6
De 121 à 180 jours	2	10	35	0
De 181 à 365 jours	1	0	3	0
Plus de 365 jours	3	0	0	0
Total	128	32	175	36

Section 6 : Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Amount	Nombre de demandes	Amount	Nombre de demandes	Amount
Présentation	947	4 735,00 \$	216	1 080,00 \$	0	0,00 \$

Autres frais	0	0,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
Total	947	4 735,00 \$	216	1 080,00 \$	0	0,00 \$

Section 7 : Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organismes

Demandes de consultation	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organismes	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période visée par le rapport	180	10 243	9	207
En suspens à la fin de la période de rapport précédente	25	3 004	1	6
Total	205	13 247	10	213
Fermées pendant la période visée par le rapport	185	9 806	6	159
Reportées dans les délais négociés	13	636	4	54
Reportées au-delà des délais négociés	7	2 805	0	0

7.2 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation
-----------------------	---

	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	38	38	33	19	1	1	0	130
Communiquer en partie	0	8	19	14	2	1	0	44
Exempter en entier	0	0	2	3	0	0	0	5
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	4	0	1	1	0	0	0	6
Total	42	46	55	37	3	2	0	185

7.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	0	2	0	0	0	0	0	2
Communiquer en partie	0	0	1	0	0	0	0	1
Exempter en entier	0	0	2	1	0	0	0	3
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0

Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	2	3	1	0	0	0	6

Section 8 : Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet

8.1 Demandes auprès des Services juridiques

No mbr e de jour s	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nom bre de dem ande s	Pages commu niquées	Nom bre de dem ande s	Pages commu niquées	Nom bre de dem ande s	Pages commu niquées	Nom bre de dem ande s	Pages commu niquées	Nom bre de dem ande s	Pages commu niquées
De 1 à 15	4	87	0	0	0	0	0	0	0	0
De 16 à 30	34	711	1	101	0	0	0	0	0	0
De 31 à 60	36	619	1	117	0	0	0	0	0	0
De 61 à 120	8	288	0	0	0	0	0	0	0	0
De 121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 181	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0

à 365										
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	82	1 705	2	218	0	0	1	2	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

No mbr e de jour s	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nom bre de dem ande s	Pages commu niquées	Nom bre de dem ande s	Pages commu niquées	Nom bre de dem ande s	Pages commu niquées	Nom bre de dem ande s	Pages commu niquées	Nom bre de dem ande s	Pages commu niquées
De 1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 31 à 60	6	78	1	121	0	0	0	0	0	0
De 61 à 120	1	6	0	0	0	0	0	0	0	0
De 121 à 180	4	164	0	0	0	0	0	0	0	0

De 181 à 365	1	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	12	256	1	121	0	0	0	0	0	0

Section 9 : Enquêtes et compte rendus de conclusion

9.1 Enquêtes

Article 32 Notice of intention to investigate	Paragraphe 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
44	4	14

9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) – Comptes rendus initiaux			Article 37(2) – Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émises par la commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émises par la commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émises par la commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émises par la commissaire à l'information
0	0	0	36	36	0

Section 10 : Recours judiciaire

10.1 Recours judiciaire sur les plaintes

Article 41

Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

10.2 Recours judiciaire sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

Section 11 : Ressources liées à la *Loi sur l'accès à l'information*

11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		2 645 896 \$
Heures supplémentaires		13 487 \$
Biens et services		513 791 \$
• Contrats de services professionnels	506 106 \$	
• Autres	7 685 \$	
Total		3 173 174 \$

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	31.560
Employés à temps partiel et occasionnels	1.429
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	2.343

Étudiants	0.000
Total	35.332

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.